Déclaration de consentement à l’utilisation des données à des fins de recherche

L’utilisation des données du SI ABV requiert une déclaration de consentement du détenteur d’animaux et du vétérinaire.[[1]](#footnote-1)

Par votre signature, vous consentez à ce que ............................................................................[ajouter l’utilisateur des données] se procure des données auprès de la banque de données suivante de la Confédération.

En tant que détenteur d’animaux / que vétérinaire [biffer ce qui ne convient pas], je consens à ce que les données soient utilisées.

[facultatif] En outre, vous consentez à ce que les données des différentes banques de données puissent être reliées entre elles dans le cadre du projet.

Système d’information sur la consommation d’antibiotiques (journal des traitements électronique, SI ABV) visé dans l’ordonnance du 31 octobre 2018 concernant le système d’information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (O-SI ABV, RS 812.214.4).

Le consentement porte sur les champs de données [ajouter selon la check-list]

1………………..

2………………..

3………………..

durant la période du ……… au …………[inscrire la date]

Toutes les données collectées seront traitées de manière confidentielle et, dès que le but du traitement le permettra, elles seront anonymisées. Les données seront utilisées exclusivement à des fins scientifiques et ne seront pas transmises à des tiers. Les données seront supprimées après la fin du projet, au plus tard le …………… [inscrire la date].

Nom, prénom : .............................................................................................................................

Adresse : .........................................................................................................................................

NPA / lieu : .........................................................................................................................................

Numéro BDTA ou IDE et numéro REE[[2]](#footnote-2): .............................................................................................

Lieu, date Signature

1. Art. 11 O-SI ABV Communication des données à d’autres personnes ou organisations : d’autres personnes et organisations peuvent déposer une demande de consultation des données du SI ABV auprès de l’OSAV. Elles peuvent consulter les données si les personnes concernées ont donné leur consentement préalable. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les élevages, numéro BDTA, pour les cabinets vétérinaires, numéro IDE et numéro REE comme indiqué dans l'enregistrement dans SI ABV. [↑](#footnote-ref-2)